

Synthèse de l'atelier « Finance et Fiscalité Ecologique »

Les interventions liminaires (Pierre Khalfa – Solidaires – Geneviève Azam – Attac) et les débats ont été riches. L'atelier a montré qu'il est toujours difficile de séparer les sujets dont on discute. Cette synthèse se limite à l'objet premier de l'atelier : les enjeux des marchés carbone et de la fiscalité écologique et les alternatives possibles. En revenant sur le fonctionnement des mécanismes, l'atelier a permis de rappeler que :

1) les marchés carbone existants, notamment l'europpéen, sont inacceptables :

- ils ont démontré leur inefficacité ;
- ils sont dangereux car sujet à spéculation et volatilité ;
- ils confient à la finance, source des crises économiques et sociales actuelles, la régulation du climat ;

2) la généralisation et l'extension des mécanismes de compensation est à combattre :

- ces mécanismes constituent un effet d'aubaine pour les multinationales du Nord ;
- ils entravent la domesticité des réductions de GES ;
- l'additionnalité des projets et des réductions de GES est fortement sujette à caution ;

3) la taxe carbone proposée par Sarkozy ne répond pas à nos exigences :

- les exemptions et la non prise en compte de l'énergie électrique sont contraires aux objectifs ;
- elle n'est pas redistributive : les prélèvements et remboursements prévus ne tiennent pas compte de la situation sociale des ménages ; le produit de cette taxe, réduit à portion congrue, ne permettra pas la construction et le financement de biens collectifs dont on sait qu'ils sont fortement redistributifs ;

4) la taxe carbone aux frontières (européennes) pose de nombreux problèmes politiques :

- le caractère coopératif entre Nord et Sud semble illusoire en régime de compétition capitaliste entre les Etats : compte tenu des rapports de force actuels, cette taxe ne serait que protectionniste ;
- protectionniste, elle ne tiendrait pas compte de la dette écologique contractée par les pays européens ;

Au-delà de ces analyses critiques, il y a un accord général sur le fait qu'il n'y a pas de solution miracle, pas de mesure unique capable de répondre à tous les enjeux. La "régulation du climat à travers plus de justice sociale" est un objet compliqué qui nécessite l'articulation de différents outils : la fiscalité écologique en est un sous certaines conditions. Ainsi, toute fiscalité et nouvelles sources de financements doivent s'inscrire dans des politiques globales de transition, de reconversions économiques de secteurs productifs, et de partage de richesses, et à condition que l'on revienne sur les politiques de libre-échange de l'OMC, etc...

Propositions communes :

Il est certain que nous avons besoin de (plusieurs) mécanismes permettant d'atteindre plusieurs objectifs :

- la réduction de GES à travers le monde et particulièrement au Nord ;
- le financement de l'adaptation au changement climatique des pays et des populations du Sud ;
- le financement des transitions économiques dans l'ensemble des pays ;

Dans cet esprit, ont été rappelés le besoin de :

- taxations internationales permettant de financer les biens communs de l'humanité ;
 - o sur les transactions financières : une véritable taxe tobin pourrait dégager des financements pour la stabilité climatique à condition qu'ils soient gérés démocratiquement ; à ce sujet, le G20 au Canada des 26 et 27 juin prend une importance certaine ;
 - o sur le commerce international ;
 - o sur le transport maritime et aérien ;
- se saisir de l'opportunité politique du débat sur l'intérêt des marchés carbone (appel à leur suppression, fraude à la TVA, escroquerie, etc...) alors que la commission Européenne doit finaliser un projet d'attribution des quotas d'émission pour l'après 2012 d'ici juin ;
 - o le débat est à poursuivre, car il n'est pas suffisant d'appeler à la suppression des marchés carbone si nous ne sommes pas en mesure de préciser ce que nous proposons ; nous ne devons pas en rester aux slogans ;
 - o l'idée d'une taxe carbone européenne a été évoquée, tout en posant de sérieuses questions : quelle assiette ? Quel taux ? quelle faisabilité compte tenu que la fiscalité européenne n'existe pas et que c'est un sujet nécessitant l'unanimité ? Quel recouvrement ? Etc...